

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 6 juillet 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 20 h 00.

Sont présents : Madame la conseillère Julie Nadeau et Messieurs les conseillers André Caron et Michel Ferland sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire, formant quorum.

Sont absents : Madame Valérie Bourgoïn, conseillère, Messieurs Philippe Morneau-Hardy et Gilles Beaulieu, conseillers.

Est aussi présente : M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la séance.

2021-07-139

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

2021-07-140

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 juin 2021;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit adopté tel que rédigé.

2021-07-141

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021, totalisant une somme de 118 810,58 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondants pour un montant total de 118 810,58 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Maryse Ouellet, dir. gén. & sec. très. par intérim

2021-07-142

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2021 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

ATTENDU QU' un système d'alarme peut être une importante source d'alarmes non fondées entraînant le déploiement inutile des ressources du Service de sécurité incendie et de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE les articles 62 et 65 de la Loi sur les compétences municipales permettent au conseil municipal de réglementer en matière de sécurité;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 238-2021 a fait l'objet d'une présentation lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QU' aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 238-2021 depuis son dépôt;

ATTENDU QU' une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QU' avant l'adoption du règlement numéro 238-2021, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a fait mention de l'objet de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le règlement 238-2021 concernant les systèmes d'alarme soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit, à savoir : **(Voir le livre des règlements).**

2021-07-143

**AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE
DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC DISPENSE DE LECTURE DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 239-2021 CONCERNANT LES TARIFS DES
RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE
RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

M^{me} Julie Nadeau, conseillère, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du conseil municipal avec dispense de lecture du règlement 239-2021 concernant les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

2021-07-144

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 239-2021
CONCERNANT LES TARIFS DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES
LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

Il est, par la présente, déposé par M^{me} Julie Nadeau, conseillère, le projet de règlement numéro 239-2021 concernant les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux établie pour l'exercice financier

2020 selon la *Gazette officielle du Québec* du 28 décembre 2019.

2021-07-145

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ EN PROVENANCE DU FONDS CARRIÈRES / SABLIERES POUR DÉFRAYER LA FACTURE DE DRONEXPERTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a apporté une modification à son règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en y ajoutant l'utilisation de drones pour palier à la vérification des nombreuses carrières et sablières qui occupent différents secteurs de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité éprouvait des difficultés à procéder à la vérification lors de la réception des formulaires des déclarants de carrières;

ATTENDU QUE selon les recherches faites par le responsable de la voirie, il a recommandé de choisir les services de DroneXperts pour compiler les relevés qui permettront de calculer les différences de volume en implantant sur le terrain des balises visibles sur les photographies aériennes qui seront relevées par un GPS et qui serviront à certifier la référence spatiale et la corrélation métrique des sites qui sera transmis sur un rapport qui mentionne la quantité extraite entre deux dates définies;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à prendre le montant de 6 189,01 \$ à partir du fonds Carrières / Sablières pour défrayer la facture de DroneXperts.

2021-07-146

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE SUR RUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désire faire partie du Circuit électrique en offrant un endroit pour y installer une borne de recharge électrique;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement s'inscrit dans les actions à prendre pour la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska signera une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour la gestion de la borne de recharge et par conséquent adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande une aide financière à Hydro-Québec dans le cadre de son nouveau programme de subvention pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge dans sa municipalité à l'arrière de l'Église avec la signalisation et que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, l'entente de partenariat avec Hydro-Québec afin d'offrir au public un service de bornes de recharge pour véhicules électriques dans la municipalité.

2021-07-147

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- autorise la présentation du projet de la « Mise en valeur des milieux intergénérationnel, culturel, loisir et sportif en remplaçant 14 poteaux et en ajoutant 14 lumières au DEL dans le parc municipal » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- désigne Madame Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim comme personne autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2021-07-148

SIGNATURE D'UN AVENANT À L'ENTENTE CONCERNANT UN GROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT AU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES ET À LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE POUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT

l'entente intervenue en septembre 2016 entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain et Saint-Philippe-de-Néri relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et à la conclusion d'une entente pour la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT

les modifications apportées en 2020 par la Société

d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) aux modalités de tarification pour le traitement des matières organiques à l'usine de biométhanisation, passant d'une tarification à la tonne de matières organiques à une tarification par habitant;

CONSIDÉRANT

également les modifications apportées en 2020 par la Ville de Rivière-du-Loup aux conditions d'utilisation et de tarification du lieu d'enfouissement technique, laquelle exige dorénavant un taux de détournement minimal de la matière organique de 15 % et applique un frais de surcharge lorsque le taux de détournement ciblé n'est pas atteint;

CONSIDÉRANT

qu'il convient de modifier l'entente existante afin d'y inclure ces nouvelles modalités relatives à la tarification des matières organiques et des déchets;

CONSIDÉRANT

le projet d'avenant soumis par la Ville de Saint-Pascal aux municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain et Saint-Philippe-de-Néri;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska:

- ratifie les termes et conditions de l'avenant à l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et à la conclusion d'une entente pour la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables;
- autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, ledit avenant.

2021-07-149

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE CONCERNANT UN REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT AU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES AINSI QU'AU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE

les articles 14.3 à 14.5 du Code municipal et les articles 29.5 à 29.7 de la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité de conclure avec une autre municipalité une entente dans le but, notamment, d'obtenir des services ou d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication des contrats et de déléguer à une autre

municipalité tous pouvoirs nécessaires à l'exécution d'une telle entente;

CONSIDÉRANT

l'entente intervenue en septembre 2016 entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain et Saint-Philippe-de-Néri, par laquelle la Ville était mandatée afin de procéder au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et de conclure une entente pour la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables pour une durée de trente-six (36) mois avec une possibilité de prolongation pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois;

CONSIDÉRANT QUE

le contrat accordé à Gaudreau Environnement Inc. pour la collecte et le transport regroupés des déchets, des matières recyclables et des matières organiques suite à l'appel d'offres, lequel a été cédé à Bouffard Sanitaire Inc. puis à Services Sanitaires A. Deschênes Inc., vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT

également que le contrat conclu avec Gesterra pour le traitement des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain et Saint-Philippe-de-Néri désirent conclure, avec la Ville de Saint-Pascal, une nouvelle entente pour demander des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques d'une durée de 36 mois ainsi que pour demander des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de traitement des matières recyclables d'une durée de 36 mois;

CONSIDÉRANT

le projet d'entente soumis par la Ville de Saint-Pascal aux municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain et Saint-Philippe-de-Néri;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- ratifie les termes et conditions de l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques ainsi qu'au lancement d'un

appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables;

- autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, ladite entente.

2021-07-150

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RELATIF AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désire présenter un projet pour la rénovation de son garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à participer au projet de rénovation de son garage municipal;
- le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- le conseil autorise le dépôt du projet du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- autorise le maire et la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2021-07-151

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS – QUÉBEC (FCRC)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide du demandeur : Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec (FCRC);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désire présenter un projet pour la mise en valeur du parc municipal;

**Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à

participer au projet de mise en valeur du parc municipal;

- le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- le conseil autorise le dépôt du projet Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec (FCRC);
- autorise le maire et la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2021-07-152

FIN DU SERVICE D'HÉBERGEMENT DE COURRIELS – SERVLINKS COMMUNICATION

ATTENDU QUE Servlinks Communication met fin au service d'hébergement de courriels;

ATTENDU QUE notre site Web est hébergé chez Numérique.ca et que le forfait comprend l'hébergement des courriels;

ATTENDU QUE la Municipalité possède deux noms de domaines, un pour les courriels et un pour le site Web;

ATTENDU QUE le coût pour un nom de domaine est de 75,00 \$ pour deux ans;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal accepte que le service d'hébergement des courriels soit transféré avec Numérique.ca pour aucun coût supplémentaire au forfait;

QUE le conseil municipal accepte de payer la facture pour le temps d'un technicien afin d'effectuer le transfert des courriels;

QUE le conseil municipal accepte de payer l'hébergement pour un nom de domaine supplémentaire au coût de 75,00 \$ pour une durée de deux ans.

2021-07-153

DEMANDE DE COMMANDITE DU JOURNAL LE TRAIT D'UNION DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska octroi une commandite de 50,00 \$ sous forme d'annonce publicitaire de 2 X 3,5 pouces pour les parutions de septembre 2021 à juin 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-07-154

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Ferland, la levée de l'assemblée à 20 h 30.

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale
& secrétaire-trésorière par intérim

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire

PROJET